

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2011

Présents: Mmes: Mireille LALLEMAND, Roberta ROY

MM : Bernard FRANCOIS, Serge GREMILLOT,
Didier BOURDELEIX, Dominique PRUD'HOMME,
Pierre CLAYEUX, Didier MAZZONI,
Jean-Louis ENDERLIN, Didier DAUBIE, Patrick GILBERT

Procurations : M. Cyrille CHRIST à M. Patrick GILBERT
Mme Julienne EME à M. Bernard FRANCOIS

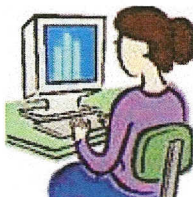
Absentes : : Mmes Marie-Noëlle ROMARY, Hélène CORDIER


Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GILBERT

1 - Approbation de la séance précédente

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire
adopte à l'unanimité,

- le Procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2010.





2- Approbation des nouveaux tarifs du centre de Loisirs et de l'article 4 de la convention entre les communes de Sermamagny et d'Evette-Salbert

Suite à l'adoption de la nouvelle convention par délibération en date du 13 Décembre 2010 (excepté dans son article 4), il convient d'approuver les nouveaux tarifs du centre de loisirs applicables au cours de la période concernée par la convention, comme suit:

1. Pour les habitants des communes de Sermamagny et d'Evette-Salbert

Mercredi

Journée	10,00 € / enf
1/2 journée	6,00 € / enf

Vacances scolaires

Journée	10,00 € / enf
1/2 journée	6,00 € / enf





2. Pour les extérieurs

Mercredis

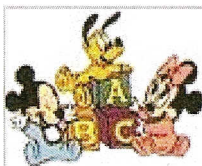
Journée	12,00 €/ enf
1/2 journée	7,00 €/ enf

Vacances scolaires

Journée	12.00 €/ enf
1/2 journée	7.00 €/ enf

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention:

- Approuve les nouveaux tarifs du centre de loisirs comme présentés ci-dessus,
- Approuve l'article 4 de la nouvelle convention entre les communes de Sermamagny et d'Evette- Salbert.





3 - Travaux en forêt communale – Année 2011

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt communale pour l'année 2011 préparé par Monsieur NOEL, Agent Forestier.

Ce programme s'élève à 3 574.75 € HT pour la partie Investissement et à 1 359.26 € HT pour la partie Entretien.

Il se décompose de la façon suivante :

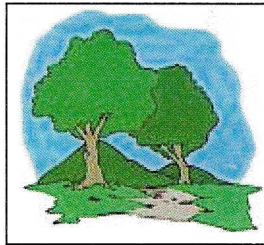
INVESTISSEMENT	QUANTITE	PRIX H.T
Parcelle 13 Création ou ouverture de cloisonnement	0,95 H.A	308,75 HT
Dégagement régénération naturelle en plein rez terre	0,95 H.A	874,00 HT
Parcelle 10 Broyage en plein de ligneux de fort diamètre	2,00 H.A	2 392,00 HT
	Total Investissement	3 574,75 € HT Soit 3 771,36 € TTC

FONCTIONNEMENT	QUANTITE	PRIX H.T
Parcelles diverses Entretien manuel de parcellaire/périmètre avec marquage à la peinture	2,66 KM	1 359,26 € H.T
	Total Fonctionnement	1 359,26 € H.T Soit 1 434,02 € TTC



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux d'investissement **excepté les travaux de la parcelle 10** et, approuve les travaux de fonctionnement dans la forêt communale pour l'exercice 2011 et autorise le Maire a signé tous les documents s'y afférant,
- Dit que les crédits nécessaires à leur réalisation seront inscrits au budget 2011.



4 - Encaissement d'un chèque

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser un chèque de 1 500 € de l'Association Territoire de Musiques, en règlement des frais de prestation pour la manifestation des Eurockéennes 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à encaisser le chèque.

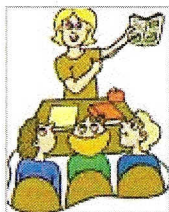


5. Demande de subvention

L'Association Les Pupilles de l'Enseignement Public du Territoire de Belfort sollicite une subvention pour lui permettre de mettre à bien leurs actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix contre et 2 abstentions:

- Décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.



INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement NEOLIA:

Courant Janvier 2011, des fouilles préventives archéologiques ont été réalisées sur le terrain rue de la Pouchotte.

Le lotissement de 12 lots est en bonne voie...